

Décision

Générale

colonial

Décision n° 886 concernant les services d'Etat.

n° 886

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 août 1960

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1960

Date du numéro

31 août 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de sept mois à passer à Neufchatel-en-Bray (Seine-Maritime), est accordé à M. Couvreur Pierre, Ingénieur adjoint de 2e classe du corps autonome des ingénieurs des travaux météorologiques en service à Djibouti. M. Couvreur (Pierre) classé au groupe III, indice 300, sera mis en route par première occasion aérienne à compter du 1er octobre 1960 date à laquelle il aura accompli 2 ans 4 mois 22 jours de service dans le Territoire. Les frais de voyage et de transport sont à la charge du Budget de l'Etat.